



# Bastia

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du Mercredi 10 novembre 2021

### Objet : Transformations de postes suite à avancement de grade

**Date de la convocation** : jeudi 4 novembre 2021

**Date d'affichage de la convocation** : jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

<b>Nombre de membres composant l'assemblée :</b>	<b>42</b>
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>42</b>
<b>Quorum :</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>32</b>
<b>Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.</b>	

**Étaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents :** Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;  
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ;  
Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 34 ;

**Vu** le Décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 et notamment l'article 30 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale liste tous les domaines dans lesquels les CAP ne sont plus compétentes et notamment en matière d'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 8 novembre 2021 ;

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

**Considérant** que les avancements de grade ont lieu après avis favorable des chefs de service et établissement d'un tableau d'avancement.

*Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

### **Article 1:**

- **Décide** la transformation des postes suivants au regard de de la réussite à l'examen professionnel d'attaché principal de trois attachés territoriaux de notre collectivité :

3 attachés	3 attachés principaux
------------	-----------------------

### **Article 2 :**

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2021 compte 012.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.*

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 23/11/2021

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2